

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU 15 NOVEMBRE 2021

FB/TD/YB n° 11/2021

Etaient présents :

BELHOMME François, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, BONNET Dominique, SAUTEUR Emmanuel, Marie-France DURAND, DOKOUROFF Sonia, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène, MARCHAND Jean-Paul, DAVID Guy, ROYNEL Éric, Sylvie ROUZET, BEULÉ Simone, Isabelle MARCHAND, PICHARD Fabrice, Bruno ESTAMPE

Excusés :

- BONVIN Béatrice, Pouvoir à BELHOMME François
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Emmanuel SAUTEUR
- AMELOT Thomas, Pouvoir à Patricia EVENO
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Dominique BONNET
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Roland HAMARD, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absente :

- CLAIREMBAULT Claire

Secrétaire de séance : Dominique BONNET

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/09/2021

A l'unanimité, le procès-verbal du 11/10/2021 est adopté.

II – AFFAIRES GENERALES

2.1- Participation au Fonds de solidarité Logement pour l'année 2021

A l'unanimité, le conseil municipal **ATTRIBUE** la participation financière suivante au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2021 : 721 logements x 3 € = 2163 € et **DIT** que les crédits correspondants sont ouverts au budget 2021.

2.2- Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public assainissement et eau potable- Syndicat Intercommunal Eau Potable et Assainissement de la Région d'Epernon (SIEPARE)

A l'unanimité, le conseil municipal **PREND ACTE** des rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public assainissement et eau potable ainsi que de la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

III – AFFAIRES FINANCIERES

3.1- Enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Rue Alfred Manceau- Programmation, financement et autorisation de signer les conventions

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2022, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, **S'ENGAGE** à lancer, conclure et financer les marchés d'acquisition, de pose et de raccordement des installations d'éclairage public dans un calendrier compatible avec le planning des travaux, **S'ENGAGE** à verser à ENERGIE Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution forfaitaire d'un montant de 5 200,00 € représentative des frais de coordination des travaux et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.

IV-RESSOURCES HUMAINES

4.1- Convention de mise à disposition des services administratifs de la ville d'Epernon

A la majorité, le conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de service administratif et, **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

S'abstiennent H. CHARRIER et D. DOROL.

4.2- Règlement de la formation des agents de la commune

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** le règlement de la formation des agents de la ville, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la formation des agents de la ville, et **ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel

4.3- Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la commune d'Épernon et le CCAS d'Épernon

A la majorité, le conseil municipal **DECIDE** de créer un Comité Social Territorial commun entre la commune d'Épernon et son CCAS, **DECIDE** de rattacher ce Comité Social Territorial commun pour son fonctionnement à la commune d'Épernon et **DIT** tous les représentants seront désignés parmi les membres de l'organe délibérant de la commune d'Épernon.

S'abstiennent B. ESTAMPE, F. PICHARD, I. MARCHAND et R. HAMARD (Pouvoir à B. ESTAMPE).

4.4- Recours au bénévolat pour la Médiathèque « La Pergola »

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** le recours à des bénévoles au sein de la Médiathèque et **AUTORISE** le Maire à signer lesdites conventions d'accueil ainsi que tout document relatif à la gestion de ces collaborateurs occasionnels.

4.5- Création et suppression de postes permanents et modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** de supprimer les postes budgétaires présentés, **DECIDE** de créer un poste d'adjoint d'animation pour occuper les fonctions de surveillant de la pause méridienne d'un enfant bénéficiant du dispositif ULIS, et **ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles.

V – URBANISME

5.1- Acquisition de parcelles non bâties prélevées après division à Route de Boulard et Rue Normande

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** l'acquisition des parcelles prélevées après division sur les parcelles cadastrées présentées, **CONFIE** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître LANGUEDOC, notaire à Epernon, tous les frais pris en charge par l'acquéreur et **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REF CADASTRALES	IDENTITE CEDANT	SUPERFICIE	MONTANT
terrain non bâti	44 Route de Boulard	AB n°3	M. et Mme. BOUCAUD	15 m2	225 €
terrain non bâti	46 Route de Boulard	AB n°4	M.SOURDIL et Mme.BRISSARD	36 m2	540 €
terrain non bâti	48 et 50 Route de Boulard	AB n° 5 et 6	M. GERNIGON	31 m2 et 32 m2	465 € et 480 €
terrain non bâti	52 Route de Boulard	AB n° 8 et 429	M. LE LOUREC	35 m2 et 28 m2	525 € et 420 €
terrain non bâti	62 Route de Boulard	AB n° 16	Mme. THEVARD	15 m2	225 €
terrain non bâti	rue Normande	AC n° 52	M. BEREZA et Mme. HARDZEICHYK	3 m2	45 €

terrain non bâti	46 Route de Boulard	AB n° 20	M. et Mme. DO VALE	19 m2	285 €
terrain non bâti	72 Route de Boulard	AB n° 21 ET 22	M. et Mme. TROUVE	21 m2 et 5 m2	315 € et 75 €
terrain non bâti	52 et 56 Route de Boulard	AB n° 430 et 431	Mme. ECHARD	7 m2 et 16 m2	105 € et 240€
terrain non bâti	40 rue Normande	AB n°427	M. SAM RANGSI	7 m2	105 €
terrain non bâti	58 Route de Boulard	AB n° 11	M. et Mme. PELLETIER	24 m2	360 €
terrain non bâti	42 Route de Boulard	AB n° 2	M. BONHOMME	1 m2	15 €
terrain non bâti	60 Route de Boulard	AB n° 14	M. et Mme. SANTOU	3 m2	45 €
terrain non bâti	33 rue Normande	AC n° 57	M. SOUVIGNE	49 m2	735 €
terrain non bâti	36 rue Normande	AB n° 341	SARL Entreprise Route	5 m2	75 €

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Vu le Maire,

François BELHOMME